

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

STRATÉGIE DE LISBONNE :
CONTRIBUTION DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FRANÇAIS AU
RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COMITÉ
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

2005

MANDATURE 2004-2009

Séance du Bureau du 15 novembre 2005

**STRATÉGIE DE LISBONNE :
CONTRIBUTION DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FRANÇAIS AU
RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COMITÉ
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN**

**Contribution du Conseil économique et social
présentée, au nom du Bureau, par M. Alain Deleu**

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	3
I - DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE LISBONNE VERS LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORMES (PNR).....	3
II - LA NÉCESSAIRE IMPLICATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.....	6
ANNEXES.....	9
Notes d'Iéna résumant les travaux, présentés lors de la séance plénière du Conseil économique et social des 25 et 26 octobre 2005	11
Annexe 1 : « <i>L'économie de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne</i> », Avis présenté par Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie.	13
Annexe 2 : « <i>Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne</i> », Avis présenté par M. Henri Feltz, au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture.	19
Annexe 3 : « <i>Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse</i> », Communication présentée par Mme Elisabeth Morin au nom de la délégation pour l'Union européenne.	23
TABLE DES SIGLES	29

Dans ses conclusions, le Conseil européen de mars 2005 encourage le Comité économique et social européen à établir avec les Comités économiques et sociaux des États membres et autres organisations partenaires un réseau interactif d'initiatives de la société civile destiné à promouvoir la mise en oeuvre de la stratégie.

Pour répondre à cette demande du Conseil européen, le Comité économique et social européen (CESE) a mis en place un réseau interactif avec les CES nationaux et autres organisations partenaires, sous la forme d'un sous comité « Stratégie de Lisbonne » et il a demandé aux CES nationaux de résumer leurs rapports nationaux en un bref document structuré en deux parties :

- l'état de la mise en oeuvre au plan national de la stratégie de Lisbonne : besoins, priorités, évaluation ;
- le rôle des acteurs économiques et sociaux : identification des bonnes pratiques, priorités pour l'avenir.

Ce rapport de synthèse sera soumis au Conseil européen de mars 2006. Dans ce cadre, le Bureau du Conseil économique et social a confié, le 24 mai 2005, à sa délégation pour l'Union européenne l'élaboration d'un projet de communication intitulé « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* ». La délégation a désigné Mme Élisabeth Morin comme rapporteur. Le Bureau a adopté cette communication dans sa délibération du 29 septembre 2005.

Par ailleurs, dans sa réunion du 21 juin 2005, le Bureau a confié :

- d'une part, à la section des questions économiques générales et de la conjoncture, l'élaboration d'un projet d'avis sur « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* » ; la section a désigné M. Henri Feltz comme rapporteur ;
- et d'autre part, à la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, l'élaboration d'un projet d'avis sur « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* » ; la section a désigné M. Hubert Bouchet comme rapporteur.

Ces deux avis ont été adoptés en séance plénière le 26 octobre 2005.

Enfin, le Bureau a chargé M. Alain Deleu de préparer la présente contribution du CES français au rapport de synthèse du CESE, à partir de ces avis et communication, et il a adopté cette contribution dans sa délibération du 15 novembre 2005.

Pour leur information, les deux sections et la délégation ont successivement entendu, au cours de séances communes :

- Mme Maria João Rodrigues, conseiller spécial auprès de la Commission européenne pour la stratégie de Lisbonne ;
- M. Raymond Cointe, Secrétaire général adjoint du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI).

SYNTHÈSE

Le Conseil économique et social de la République française (CES) salue la mise en place du réseau interactif entre le Comité économique et social européen (CESE) et les CES nationaux. Pour élaborer la brève contribution ci-après, il a adopté deux avis et une communication¹, dans la continuité de ses travaux antérieurs. Il a procédé à des auditions, dont celle de Mme Maria João Rodrigues, chargée du suivi de la stratégie de Lisbonne à la Commission européenne.

I - DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE LISBONNE VERS LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORMES (PNR)

Le CES constate le relatif échec de la stratégie de Lisbonne. Il exprime des réserves, y compris méthodologiques, concernant la liste restreinte des **indicateurs de Lisbonne**², et la signification de rangs de classement. Globalement, depuis le lancement du processus, les progressions sont restées limitées dans la plupart des pays de l'Union à 15. Cela étant, le CES constate que la France, par rapport à la moyenne des 25 États membres :

- affichait une position relativement favorable pour les indicateurs liés à la situation économique et à l'innovation jusqu'en 2001. Depuis, cette tendance s'est dégradée ;
- a progressé sur les questions d'environnement ;
- maintient des résultats contrastés pour l'intégration des marchés et la réforme économique, qui restent du domaine des pouvoirs publics ;
- par contre, qu'il s'agisse de la cohésion ou du taux d'emploi, les indicateurs relèguent la France au niveau de la moyenne européenne inférieure à la norme d'ensemble.

Les mots-clés de la stratégie de Lisbonne sont « *l'économie de la connaissance* » comme source privilégiée de la compétitivité, « *une croissance économique durable* », « *l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi* », une « *plus forte cohésion sociale* ».

Dans ce contexte, notre assemblée tient à souligner la nécessité de maintenir l'équilibre économique, social et environnemental du processus initial de Lisbonne et de ne pas concentrer les priorités autour de la seule compétitivité économique. Ainsi, les politiques économiques doivent agir sur chacune des composantes du PIB afin d'assurer la cohésion sociale au sein de l'Union. En particulier, l'élévation souhaitée du taux d'emploi des différentes classes d'âge doit prendre en compte la dimension qualitative de ces emplois (statut, durée du

¹ « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* » (M. Hubert Bouchet, rapporteur), du 26 octobre 2005 ; « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* » (M. Henri Feltz, rapporteur) du 26 octobre 2005 ; « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* » (Mme Élisabeth Morin, coordinatrice) du 29 septembre 2005.

² « *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* » (Mme Évelyne Pichenot, rapporteur) du 22 février 2005.

travail, conditions de rémunération). Le CES considère que la montée des inégalités de revenu, de richesse et des emplois à droits sociaux dégradés, un niveau élevé de chômage ou l'absence d'anticipation sur les conséquences des mutations de toute nature fragilisent de très larges pans de nos sociétés et finissent par faire peser une certaine incertitude sur la croissance économique.

L'absence de coordination actuelle dans l'élaboration des stratégies de concurrence fiscale et sociale ne fait qu'aggraver la situation de blocage.

Une véritable coopération en matière de **politique économique** au sein de l'Union est indispensable pour réaliser les objectifs de Lisbonne tout en allant dans le sens des aspirations des peuples. À cet égard, trois questions-clés posent le problème de la gouvernance économique en Europe et mériteraient de faire l'objet de la plus grande attention :

- l'application d'un pacte de stabilité et de croissance dont la réforme doit encore faire ses preuves ;
- le budget de l'Union qui mériterait un esprit de responsabilité, afin de réunir les conditions financières de réussite du projet européen ;
- la politique monétaire de la zone euro, qui doit prendre davantage en compte la nécessité de stimuler la croissance et de développer l'emploi.

Plus généralement, notre assemblée estime nécessaire un renforcement des efforts de coordination, de coopération et des mises en commun de projets notamment de recherche et de développement.

Il en résulte de nouveaux enjeux pour les personnes et pour les organisations collectives, **acteurs de la société et de l'économie de la connaissance**. Dès lors, pour les personnes, il s'agit de donner à chacun la possibilité d'adopter une attitude « *d'apprenance* » (disposition permanente à apprendre) dans une dynamique d'acquisition et de circulation des savoirs tout au long de la vie. Cet état d'esprit commence dans la famille et à l'école (acquisition des fondamentaux, résorption des inégalités et surtout développement de l'appétit de savoir et émulation).

La notion « *d'apprenance* » doit s'appliquer aussi aux organisations, toutes invitées selon leurs natures à faciliter l'expression et la mise en réseau des connaissances et des acteurs.

Il s'agit de se donner une stratégie de long terme, à la dimension de la mondialisation, et de créer **un contexte dynamique associant des politiques publiques et des infrastructures favorables** à l'économie de la connaissance, ce qui suppose de :

- relancer l'effort de recherche, prenant rang d'« *impératif catégorique* » tant au niveau national que dans l'espace européen, ses moyens financiers, portés à la hauteur de 3 % du PIB, étant soustraits aux régulations budgétaires conjoncturelles et les choix stratégiques devant être opérés dans nos domaines d'excellence ;
- développer un réseau européen et international d'universités, d'organismes de recherche, de grandes écoles et d'entreprises ;

- développer une stratégie industrielle et mettre en œuvre une politique européenne d'innovation et de développement de la production de biens et services, notamment en soutenant le réseau des PME (à l'instar du Small Business Innovation Research - SBIR) et en favorisant l'émergence d'entreprises nouvelles ;
- généraliser la pratique des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'essor de la société de la connaissance et encourager l'initiative de la Commission « *i-2010* » portant sur la société européenne de l'information pour la croissance durable et l'emploi ;
- interpeller les médias sur leur vocation éducative pour favoriser la diffusion de la connaissance et éclairer les citoyens sur les enjeux contemporains et futurs s'y attachant ;
- mobiliser pour la formation de tous et à tous les âges afin d'assurer les parcours professionnels et la capacité à faire face à l'imprévisible à travers les dispositifs comme le congé individuel de formation, le droit individuel à la formation, la validation des acquis de l'expérience et le bilan de compétences.

La France entreprend de concrétiser ces ambitions en s'appuyant sur des pôles de compétitivité pour rapprocher les entreprises, les universités et les décideurs locaux.

La mobilisation de tous les acteurs pour développer la connaissance nécessite de la part de l'Europe et des États membres la mise au point d'objectifs précis, assortis de moyens et de calendriers, à communiquer à tous de la façon la plus claire.

En lançant le **Pacte européen pour la jeunesse**, le Sommet de printemps 2005 a entendu relever le défi de faire aux jeunes toute leur place dans l'Europe à travers l'éducation, la formation mais aussi l'insertion professionnelle, la formation tout au long de la vie, la mobilité, les conditions de logement et de vie familiale... C'est une occasion exceptionnelle de se mobiliser au niveau national pour faire progresser chez les jeunes la conscience de l'Europe, espace de respect entre les hommes, entre les nations, piliers d'un nouvel humanisme. Le CES formule des propositions sur les trois volets du Pacte : emploi, intégration et promotion sociale ; éducation, formation et mobilité ; conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle et familiale des jeunes adultes. A travers le Pacte européen pour la jeunesse, c'est la place de chaque citoyen dans l'Europe que chaque État doit conforter.

II - LA NÉCESSAIRE IMPLICATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Il s'agit de donner son enracinement national à la stratégie de Lisbonne. La nécessité de participer vaut d'abord pour les Parlements nationaux et européen, jusqu'à présent les grands absents du processus, mais aussi pour les CES et pour les organisations de la société civile.

À cet égard, le dialogue macroéconomique institué par le Conseil européen de Cologne (1999) devrait être sérieusement activé et devenir le lieu d'une véritable concertation (délais, transparence). Une meilleure articulation pourrait ainsi être assurée entre les trois pôles indissociables de la politique macroéconomique (budgétaire, monétaire, salaires et revenus) au bénéfice de la croissance économique et de la qualité de la vie des populations.

Conformément à un avis d'octobre 2002³, le CES valorise ses propositions auprès des instances chargées de préparer la position française lors des sommets européens de printemps. Depuis 2003, les préoccupations essentielles du CES sont rassemblées dans une communication annuelle⁴ qui facilite leur prise en compte par les services du Premier ministre.

La méthode préconisée par le CESE pour la participation de la société civile à l'élaboration des programmes nationaux de réformes (PNR) ouvre des perspectives intéressantes pour l'expression démocratique, mais la brièveté des délais impartis en a limité la portée dans l'immédiat. L'instance consultative sur les questions européennes et internationales a été réunie et ses observations seront annexées au PNR français. La consultation de notre assemblée à propos de ce programme est en projet. Le CES, qui a pu s'exprimer sur des aspects essentiels de la stratégie de Lisbonne, est prêt à s'investir dans la suite du processus et à fournir ses propres appréciations. La mise en œuvre et les ajustements à venir du PNR devront donner lieu à une concertation régulière et approfondie pour impliquer autant que nécessaire la société civile.

Les membres du CES ont des appréciations variées sur la stratégie de Lisbonne. Le doute et les craintes qui atteignent les citoyens européens montrent la nécessité de prendre en compte leurs légitimes aspirations et de développer le débat démocratique sur les objectifs. Les CES des pays membres ainsi que le CESE ont un rôle majeur à jouer pour associer le plus largement possible la société civile aux objectifs de Lisbonne et à l'évaluation de cette stratégie. Une amélioration, indispensable, de la lisibilité et de la crédibilité de cette stratégie contribuerait à ce qu'elle soit mieux comprise et mieux accompagnée par les différents acteurs.

³ « *Quelles compétences sociales, quels acteurs dans une Union européenne élargie ?* » (Mme Évelyne Pichenot, rapporteur).

⁴ « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005* » (Coordinateur : M. Alain Deleu au nom de la délégation pour l'Union européenne - 12 octobre 2004); « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2004* » (Coordinateur : M. Alain Deleu au nom de la délégation pour l'Union européenne - 18 novembre 2003).

Les Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) de métropole et d'Outre-mer ont une position privilégiée pour porter le débat au plus près des citoyens. A cette fin, les coopérations se renforcent entre les CESR et le CES national : pour la deuxième année, ils viennent de tenir en commun une « *Convention nationale des conseils économiques et sociaux* », en présence du Premier ministre et de la Présidente du CESE, sur une question proche de la problématique du CESE : « *Quelle place pour la société civile organisée dans la décision publique ?* ».

En s'ouvrant de plus en plus aux débats prospectifs sur des questions de société, en accueillant des conférences et groupes de travail sur des questions sensibles, en développant sa réactivité, le CES renforce son enracinement dans la vie de la société civile. Il peut impulser, animer et diffuser le débat public et en tirer les leçons, dans la perspective du bien commun. C'est une des orientations fortes de notre Assemblée, car il y a urgence à susciter la participation de tous, et notamment des jeunes générations, à un projet collectif, national et européen.

ANNEXES

Notes d'Iéna
résumant les travaux, présentés lors de la séance plénière
du Conseil économique et social
des 25 et 26 octobre 2005

Annexe 1 : « *L'économie de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », Avis présenté par Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie.

L'idée de concevoir une stratégie de croissance au service du plein emploi participe de la progression de la construction de l'Union européenne. Justement placée au cœur de l'avenir, la notion de « société de la connaissance », qui dépasse celle d'économie de la connaissance et l'englobe, doit être un « impératif catégorique ».

Le Conseil économique et social considère qu'elle représente un état d'esprit qui doit se diffuser dans l'ensemble de la société dont le fondement est l'acquisition des savoirs tout au long de la vie, chacun étant installé dans une perpétuelle situation « d'apprenance ». Tous les outils, sont à mettre en œuvre et, aux côtés des parents et avec eux, l'école doit avoir pour objectif premier d'apprendre à apprendre à chacun dans sa singularité.

Afin de permettre le développement d'un « *espace européen de la connaissance* », le Conseil économique et social propose que :

- la recherche prenne rang d'obligation catégorique aux niveaux national et communautaire. Ses moyens sont à sanctuariser et à soustraire aux régulations budgétaires conjoncturelles ;
- une politique économique européenne soit mise en œuvre, portant autant sur les secteurs producteurs de biens que sur les services, en faveur, particulièrement, des petites, voire très petites entreprises ;
- la promotion des organisations « apprenantes » soit faite. Prenant appui sur le développement des « TIC », la révolution immatérielle engendre de profondes mutations dans l'organisation de la production et du travail. La transmission et la valorisation des connaissances justifient l'introduction pour toute activité productive d'une véritable stratégie de leur management et la mise en place de systèmes intelligents capables d'adaptation et d'ajustement permanents.

Plus généralement tout ce qui concourt à la connaissance doit être l'objet d'attention particulière pour qu'il n'existe pas de maillon faible.

*
* *

Depuis un demi-siècle, le changement technique ne cesse d'entretenir un « bouleversement » sans cesse amplifié par le déploiement de la connaissance. Pour l'individu, l'espace des possibles personnels et professionnels se fonde de plus en plus sur des capacités ancrées dans le savoir. Pour les collectivités, les ressources stratégiques sont devenues celles de la connaissance et le lien entre activités et territoire s'en trouve modifié au bénéfice d'une dynamique de

localisation privilégiant les ressources intellectuelles, comme facteur principal d'attractivité.

Le terme d'économie de la connaissance caractérise cette situation nouvelle de l'activité productive dont la vigueur créatrice est liée à la fertilité intellectuelle de la société toute entière, thème sur lequel le Conseil économique et social, à l'instigation de Paul Delouvrier, s'interroge depuis, maintenant, vingt ans.

Par la Stratégie de Lisbonne qui entend privilégier la compétitivité par la novation, la création et l'innovation, l'Union européenne a fait le choix de la croissance économique fondée sur une dynamique de mobilisation de la connaissance au service de l'emploi.

Cette stratégie doit, pour remplir son objectif, être actualisée afin de tenir compte notamment de la « donne » internationale et de l'élargissement de l'Union européenne et des moyens appropriés sont à mettre en œuvre pour en faire l'affaire de tous.

Les gouvernements devraient alors faire œuvre de pédagogie et persuader que l'entrée dans la société de la connaissance est sans alternative pour permettre le développement de l'activité productive et la consolidation de la cohésion européenne par l'objectif du plein et meilleur emploi. A ce stade, le Conseil économique et social encourage à la constitution d'un « *espace européen de la connaissance* », à même de donner un nouveau souffle à la stratégie.

I - UN IMPÉRATIF : CRÉER LES CONDITIONS D'UN TERREAU FAVORABLE

a) Pour les individus

Aux côtés des parents et avec eux, l'école doit avoir pour objectif premier d'apprendre à apprendre à chacun dans sa singularité.

En ce sens, le Conseil économique et social approuve les objectifs majeurs décidés par le conseil des ministres de l'éducation en 2001, à savoir :

- l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ;
- l'assurance que ceux-ci soient accessibles à tous ;
- l'ouverture de l'éducation et de la formation au monde extérieur.

Au-delà de l'enseignement et de la formation, la société de la connaissance doit devenir l'affaire de chacun, et exige la mobilisation de tous les acteurs. Elle doit sortir du cénacle des spécialistes et experts.

A cet égard, le Conseil économique et social souligne le rôle déterminant des parents, des familles et plus largement des éducateurs. Il importe qu'ils aient bien conscience de leur influence majeure sur l'attitude des enfants dès leur plus jeune âge et puissent, dans ce domaine, recevoir par une politique familiale cohérente et efficace, le soutien approprié pour pouvoir donner les meilleures chances à chacun.

b) Pour les « organisations » : environnement et infrastructures de la société et de l'économie de la connaissance

En premier lieu, dans **l'enseignement supérieur**, le Conseil économique et social engage au développement d'un réseau européen et international d'Universités, de grandes écoles et d'entreprises, qui est une nécessité dans un contexte de mondialisation accrue des échanges et des activités productives.

De plus, la césure entre la formation initiale et la vie professionnelle est encore actuellement trop marquée. C'est pourquoi les dispositifs tels que le congé individuel de formation, le droit individuel à la formation, la validation des acquis de l'expérience et le bilan de compétences constituent d'excellents leviers pour « *assurer le lien entre formation initiale et formation tout au long de la vie* ».

Pour y parvenir, notre assemblée réaffirme l'importance de développer des stratégies « d'apprenance » tout au long de la vie, cohérentes et bénéficiant d'un soutien financier approprié, couvrant les activités de développements formelles et non formelles, afin d'assurer le développement personnel et professionnel de tous.

En deuxième lieu, le renforcement de **l'effort de recherche**, tel qu'il est prévu dans la Stratégie de Lisbonne doit prendre rang d'obligation catégorique aux niveaux national et communautaire. Les moyens de la recherche sont à sanctuariser et à soustraire aux régulations budgétaires conjoncturelles. Le développement de l'exécution et du financement de la recherche fondamentale doit être articulé à tous les niveaux. Une part importante des PCRD devrait être réservée pour la recherche fondamentale et, au-delà, toute mesure visant à dépasser les cloisonnements nationaux doit être encouragée.

Les institutions ou organisations de toute nature ayant pour vocation la circulation de la connaissance dans le tissu économique, notamment en direction des plus petites structures mais aussi de celles-ci vers les plus grandes entreprises, doivent être renforcées dans leur action.

Le contexte économique et scientifique des décennies à venir commande d'opérer des choix stratégiques qui influenceront sur la structuration de l'appareil de recherche comme sur celui de la production. Une réflexion prospective – au niveau national et surtout communautaire – doit conduire à sélectionner quelques domaines stratégiques.

Conjointement à la relance de la Stratégie de Lisbonne, la Commission a pour ambition de construire une société de l'information fondée sur un large usage des TIC dans les services publics, les entreprises et les ménages.

Le nouveau cadre stratégique proposé par la Commission pour réactiver le processus de Lisbonne : « i2010 - une société européenne de l'information pour la croissance durable et l'emploi » est destiné à favoriser l'émergence de services à nouveaux contenus - convergence entre les services de communication électronique, ceux de la société de l'information et les services diffusés par les

médias - au sein d'une économie numérique ouverte et compétitive, fondée notamment sur la puissance croissante de calcul des ordinateurs.

En troisième lieu, **dans le domaine économique**, la mise en œuvre d'une politique économique prenant pleinement en compte les secteurs de production de biens et les services et notamment les petites, voire très petites entreprises, doit être favorisée. A cet égard, pour le Conseil économique et social, il est désormais temps de mettre en place une véritable stratégie à destination de ces structures et pas uniquement en faveur des « jeunes pousses ».

En quatrième lieu dans le domaine de la promotion de « **l'organisation apprenante** » qui participe pleinement de la société du savoir, le Conseil économique et social recommande de généraliser les pratiques liées à l'analyse et à l'anticipation du changement au sein des systèmes et de leur environnement ; à l'acquisition et au développement des capacités à questionner à la mise en place de directions suffisamment souples pour transformer de façon constante l'organisation. Il constate que les pertes de compétitivité pour une entreprise pourraient souvent être évitées par une meilleure gestion prévisionnelle des savoirs, des savoirs-faire, de l'organisation et des compétences vitales.

II - LA MISE EN PRATIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

a) Les bases du futur

De l'école et plus généralement du parcours initial allant jusqu'à l'incorporation à l'activité professionnelle, au cours de laquelle d'autres modalités « d'apprenance » prendront le relais pour le Conseil économique et social, tout doit être mis en œuvre pour ménager ce qui convient le mieux à chacun, porteur d'un potentiel qui a besoin de bases solides pour se développer.

Or la situation de l'école primaire et de l'enseignement supérieur français en font deux maillons faibles qui fragilisent tous les autres maillons comme il en va dans toute chaîne.

Un écart significatif pointe négativement la France, par exemple dans l'enseignement supérieur. Seuls 37 % d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur alors que la moyenne est de 51 % dans les pays de l'OCDE.

A cela s'ajoute la désaffection pour les études scientifiques. Par exemple, entre 1996 et 2002, les effectifs d'étudiants inscrits en science de la matière et de la vie ont été réduits de 37 000, soit 9 %.

Cette défaveur concernant les études scientifiques n'est pas sans retour si l'on en croit des expériences étrangères.

Au-delà, il faut accentuer le rôle des médias, alors restaurés dans l'une de leurs fonctions nobles qui est celle de sensibiliser, d'informer et partant d'instruire le grand public.

b) De « l'art d'exécution » pour l'économie de la connaissance

Les outils du pilotage de la politique de la connaissance sont largement à inventer. Dans le champ des organisations et donc de l'entreprise, il restera à imaginer l'élaboration d'un diagnostic de la connaissance qui comporterait des éléments quantitatifs et qualitatifs. Au nombre des premiers existe déjà le montant des investissements de recherche, en innovation, en formation... Les seconds n'existent pas.

Pareil diagnostic associant tous les acteurs ferait naître, pour l'entretenir et l'amplifier, une culture collective de la connaissance équilibrant signes du futur et traces du passé. Pour tous et pour chacun, pareilles pratiques généreraient une culture de la connaissance établie à l'intérieur d'un pacte de confiance constamment entretenu par le dialogue éclairé.

*
* *

La Stratégie de Lisbonne se présente comme la volonté commune de répondre au défi de la mutation de la société industrielle en prenant appui sur l'intelligence, la connaissance et l'innovation. Il est indispensable que ce défi soit relevé.

Pour ambitieux que cela soit, accepter l'augure de pareilles perspectives procède d'un pari à tenir pour construire l'avenir sur ce que l'être humain a en propre dans l'univers : l'esprit créateur.

Annexe 2 : « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* », Avis présenté par M. Henri Feltz, au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture.

En mars 2000, l'Union européenne s'est donné l'objectif de devenir, à l'horizon 2010, « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Cinq ans plus tard, le Conseil européen a procédé à « *un recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi* » et a notamment encouragé le Comité économique et social européen (CESE) à établir un « *réseau interactif d'initiatives de la société civile* ». Notre Assemblée a ainsi été sollicitée par le CESE pour contribuer à l'élaboration d'un rapport de synthèse dans la perspective du prochain sommet de printemps.

Ce projet d'avis définit les grandes lignes des politiques économiques qui conditionnent, pour le Conseil économique et social, la réussite de cette stratégie.

1. L'objectif d'un taux de croissance de 3 % par an n'a plus été réalisé depuis l'an 2000

Au cours des dix dernières années, la croissance de l'Union n'a dépassé qu'en 2000 (avec + 3,7 %, bien au-dessus du potentiel de 2 % généralement admis) l'objectif de 3 % adopté à Lisbonne, avec toutefois une grande dispersion (de + 3 % en Italie à + 9,2 % en Irlande), la France (+ 4,1 %) se situant légèrement au-dessus de la moyenne. Il est vrai que cette norme a peu de signification, les pays en phase de rattrapage ne devant pas être exagérément freinés, tandis que c'est plutôt la régularité de la croissance qui importe pour les plus développés. De plus, le concept de PIB est mal adapté à la logique de développement durable, la croissance par habitant étant, par ailleurs, une variable tout aussi importante dans une Union où ce rapport va de 1 à plus de 5.

2. La France et l'Europe souffrent d'abord du chômage et du sous-emploi

La persistance du chômage de masse, la montée du temps partiel contraint et des autres formes atypiques d'emplois - dont on sait la responsabilité dans la recrudescence du nombre de « travailleurs pauvres » - ont partie liée avec cette croissance atone. Pour y remédier, il serait nécessaire de recourir à des mesures plus énergiques de soutien de l'activité, de création d'emplois et de traitement social du chômage et de mettre en oeuvre, en conjuguant les efforts nationaux et communautaires, des dépenses d'infrastructures et des projets de recherche-développement ambitieux.

3. Il convient d'agir sur chacune des composantes du PIB

- En assurant une progression de la consommation des ménages (près de 60 % du PIB de l'UE25), pour des raisons d'efficacité économique (procurer des débouchés aux entreprises) et de justice sociale (partager équitablement les fruits de la croissance). Cela implique d'agir simultanément sur plusieurs leviers (création d'emplois de bonne qualité, augmentation du pouvoir d'achat des revenus d'activité) afin de parvenir à un partage de la valeur ajoutée plus favorable à la croissance (niveau suffisant des rémunérations, moindres disparités entre les revenus).
- En encourageant les entreprises à développer leurs investissements (plus de 20 % du PIB de l'UE25), qui sont au coeur d'une perspective de croissance à moyen et long terme. Cela suppose de se pencher sur les améliorations à apporter du côté de l'offre (recherche-développement, innovation...) comme de la demande (perspectives de commandes à l'international et sur le marché domestique).
- En confortant l'excédent du commerce extérieur, qui représente une part minime du PIB de l'UE25 mais dont les variations impactent significativement la croissance. Cela nécessite de se tourner davantage vers la production de biens et services de haute qualité, ce qui soulève notamment la question de la politique industrielle européenne. Mais il faut également veiller à ce que ces efforts ne soient pas annihilés par le niveau du taux de change.

4. Un déséquilibre existe désormais au détriment du social et de l'environnement

La Stratégie de Lisbonne visait, à l'origine, à « *préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance* » et à « *moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en créant un Etat social actif* ». C'est le Conseil européen de Göteborg qui a ajouté la dimension de l'environnement en juin 2001. Ces trois axes forment un ensemble indissociable qu'il conviendrait de valoriser plutôt que de privilégier le seul objectif de compétitivité comme c'est le cas notamment avec les huit mesures-clés inscrites par la Commission dans son « *programme communautaire de Lisbonne* ».

5. La poursuite simultanée des différents objectifs pourrait se révéler contradictoire

Les indicateurs essentiellement quantitatifs de Lisbonne ne permettent pas de mesurer les avancées réalisées au plan qualitatif, alors même que l'équilibre entre ces deux dimensions est expressément recherché : ainsi, tout se passe ainsi comme si l'élévation du taux d'emploi était considérée comme positive quels que soient les conditions de rémunération, le statut, la durée du travail associés aux

emplois concernés. Au demeurant, les différents objectifs ne sont pas nécessairement compatibles : par exemple, la hausse du taux d'emploi peut être obtenue par le biais d'une augmentation du travail non qualifié, provoquant une réduction non souhaitée des gains de productivité. Plus généralement, ce processus relève d'une approche partielle de la cohésion sociale qui, en focalisant l'attention sur les plus démunis, laisse de côté des éléments tels que la montée des inégalités ainsi que des emplois à statut social dégradé, un niveau élevé de chômage ou les mutations de toutes natures qui fragilisent de larges pans de nos sociétés.

6. La réussite des réformes structurelles repose d'abord sur l'adhésion des citoyens

L'affaiblissement du degré de solidarité et la montée des insécurités économiques et sociales qui accompagnent l'atonie européenne ne peuvent qu'engendrer des comportements de précaution au détriment de la consommation. Seule la conviction que les gouvernements sont déterminés à stimuler la croissance et à réaliser le plein emploi pourrait modifier les anticipations des agents. *A contrario*, en rendant l'avenir structurellement instable, les stratégies de concurrence fiscale et sociale ne font qu'aggraver cette situation, nul ne sachant quel pan des services publics ou de la protection sociale sera remis en cause.

7. La politique économique doit mieux articuler politique de l'offre et soutien de la demande

Les réformes structurelles ne produisent leurs effets qu'à moyen ou long terme et sont même susceptibles de se traduire par un freinage temporaire de la croissance. Si, faute d'une gestion active de la demande, l'économie n'est pas maintenue au plus près de son potentiel, le chômage progresse rapidement, ce qui risque d'enclencher une spirale dépressive. Or un dosage adapté des instruments de la politique économique peut permettre de combiner efficacement souci de l'offre et attention pour la demande, horizon de court et de moyen terme.

8. La réforme du Pacte de stabilité et de croissance doit encore faire ses preuves

La réforme du Pacte de stabilité et de croissance s'explique par les difficultés rencontrées dans la surveillance des finances publiques. Elle ne sera utile que si elle permet de passer d'un dispositif « automatique » à une démarche collective au service de la croissance et de l'emploi. Dans ce cadre, le souci d'amélioration de la gestion des administrations publiques doit conduire à s'interroger sur les choix récemment opérés en matière fiscale qui se traduisent notamment par le tassement de leurs ressources.

9. La question du budget de l'Union n'a pas été abordée dans un esprit de responsabilité suffisant

Une Europe disposant d'un budget adéquat pourrait soutenir efficacement les politiques nationales d'allocation et de redistribution tout en contribuant à la

stabilisation économique. Le maintien des politiques traditionnelles (agriculture, aides régionales) pourrait alors aller de pair avec la mise en oeuvre de nouvelles priorités (recherche et innovation, éducation, formation...), tout en permettant aux nouveaux Etats-membres d'accélérer leur convergence, limitant ainsi les risques de dumping fiscal et social. C'est pourquoi, notre Assemblée regrette vivement l'exigence formulée par six Etats - parmi lesquels la France - de limiter le budget à 1 % du PIB de l'Union.

10. La crise de confiance qui affecte l'euro ne doit pas être prise à la légère

Un consensus se dégage pour souhaiter que la Banque centrale européenne (BCE) prenne en compte la faible hausse des prix à la consommation et le gonflement du prix des actifs financiers et immobiliers, en intégrant davantage dans ses objectifs la préoccupation de la croissance et de l'emploi. En tout état de cause, il serait particulièrement inopportun de procéder à un relèvement des taux directeurs qui ne ferait que renforcer l'appréciation de l'euro déjà pénalisante pour nos exportations. L'hypothèse d'une intervention concertée sur le marché des changes ne devrait pas être exclue. Mais il faut surtout prendre la mesure de la crise de confiance qui affecte l'euro au sein des opinions publiques européennes en rendant plus tangibles pour les citoyens les bénéfices de l'Union économique et monétaire.

11. Le processus de Cologne mériterait d'être enfin sérieusement activé

Le processus de Cologne, qui associe les partenaires sociaux aux instances européennes dans un échange sur les orientations à court et à long terme, a déjà permis de progresser vers une compréhension commune de la situation économique. Le « dialogue macroéconomique » mériterait, à présent, de devenir le lieu d'une véritable concertation sur les questions budgétaires, monétaires, des salaires et des revenus.

12. Les responsables européens et nationaux doivent entendre le message des opinions publiques

L'établissement des « *programmes nationaux de réforme* » (PNR) est de nature à améliorer la cohérence des politiques menées par chacun des Etats. Toutefois, la brièveté des délais impartis pour la transmission des PNR à la Commission pour cette première année (mi-octobre 2005) n'a pas rendu possible une concertation approfondie avec les parlements nationaux et les sociétés civiles. Cette première expérience doit donc être mise à profit pour en réunir les conditions lors des exercices futurs. En s'appuyant sur l'amélioration de sa pertinence au regard des aspirations des peuples, les Conseils économiques et sociaux (et institutions similaires) des pays membres de l'Union ainsi que le Comité économique et social européen peuvent contribuer à ce que cette stratégie soit effectivement mieux comprise et mieux acceptée.

*

* *

Annexe 3 : « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », Communication présentée par Mme Elisabeth Morin au nom de la délégation pour l'Union européenne.

En mars 2005, le Conseil européen adoptait un Pacte européen pour la jeunesse visant, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, à améliorer l'éducation, la formation, la mobilité, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des jeunes européens, tout en facilitant la conciliation entre activité professionnelle et vie familiale. Le Pacte doit garantir la cohérence des initiatives à prendre dans ces domaines et servir de point de départ à une mobilisation forte et continue en faveur des jeunes.

Par cette contribution, le Conseil économique et social, engagé depuis 2002 dans la préparation des sommets annuel de printemps, vise à apporter au gouvernement français, avant que celui-ci élabore son programme national de réformes, une synthèse des propositions issues de ses travaux récents portant sur cette question essentielle pour le développement de notre pays, son dynamisme et sa cohésion sociale.

I - PROMOUVOIR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

L'éducation doit répondre au défi de la mobilité professionnelle et de la création de valeur ajoutée fondée sur le savoir et le développement des technologies de la communication.

1. Fonder les contenus d'enseignement, pensés en termes de « compétences à acquérir », sur un socle commun de connaissances

Outre la lecture, l'expression écrite et orale, le calcul et l'acquisition des repères temporels et spatiaux dans le primaire, doivent notamment tenir une place essentielle dans le socle commun la maîtrise d'une langue étrangère, les technologies de l'information et de la communication, la culture scientifique et technologique.

La place de la dimension européenne dans les contenus d'enseignement devrait être renforcée et des efforts menés pour encourager à l'élargissement de la reconnaissance mutuelle des diplômes.

2. Accentuer les efforts quant aux sorties précoces ou sans diplômes

La lutte contre les sorties du système scolaire sans qualification constituant une priorité nationale, la veille éducative et la lutte contre l'échec scolaire doivent être renforcées, les dispositifs-relais et le suivi individuel jouant à cet égard un rôle important.

L'action en faveur des ZEP doit être maintenue et améliorée. Pour les jeunes sortis du système éducatif sans qualification, la possibilité d'une formation différée financée par la solidarité nationale, concrétisation de l'attachement de la société à l'ensemble de sa jeunesse, doit être envisagée.

L'accent doit être mis sur la pédagogie de la réussite, l'application de la loi de juillet 1998 et l'organisation de parcours d'insertion permettant, par la

création de passerelles, l'acquisition et la validation progressive de qualifications.

3. Lutter contre discriminations et inégalités en matière de formation

Notre assemblée souligne la nécessité de lutter contre les discriminations ethniques et les comportements sexistes. Les enfants en situation de handicap doivent de même être mieux pris en charge.

Pour favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur, le système d'aide aux étudiants mérite d'être repensé, un sixième niveau de bourse devant notamment être créé pour les étudiants issus des familles des classes moyennes. Les efforts des universités dans le suivi des jeunes entrant en premier cycle doivent être accrus, avec la mise en place de tutorats.

4. Transformer l'orientation en un processus continu et valorisant

L'orientation doit reposer sur une mise en cohérence des offres de formation avec le parcours personnel du jeune, sur la valorisation de ses potentialités, l'adhésion du jeune et de sa famille ainsi que sur une analyse prévisionnelle des besoins de la société et de l'économie. Notre assemblée juge nécessaire de revaloriser les filières technologiques et professionnelles, notamment par une meilleure information sur les métiers, et d'inscrire les acquis scolaires dans un parcours continu de formation.

5. Favoriser la mobilité des jeunes en Europe

Il convient de développer la maîtrise des langues étrangères, la mobilité des jeunes et des étudiants à l'intérieur de l'Union européenne ainsi que le volontariat international en entreprise et les séjours européens d'échange.

6. Rendre effective la formation tout au long de la vie

Cela nécessite, dans les entreprises, une meilleure connaissance des compétences des salariés et des démarches d'anticipation sur les compétences à développer par rapport à l'évolution des métiers, les actions de formation devant aussi s'adapter à l'élargissement des publics.

II - FAVORISER L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DES JEUNES

1. L'emploi, premier facteur d'insertion des jeunes

L'obtention d'un emploi durable demeure l'un des facteurs indispensables à l'insertion du jeune adulte. L'insertion professionnelle réussie des jeunes diplômés comme de ceux qui ont un faible niveau de qualification passe alors, entre autres, par un rapprochement des logiques de la formation et de l'activité professionnelle.

2. Une démarche accompagnée de formation-insertion professionnelle

Le monde du travail doit être mis au cœur du dispositif de projet de formation-insertion, les autres partenaires de l'accompagnement – le jeune, sa

famille, l'école, les intervenants sociaux, les associations – ayant aussi un rôle important à jouer.

Les relations entre catégories d'employeurs et formation initiale doivent être renforcées pour mieux anticiper les besoins des entreprises en termes de métiers et de formation. Il serait en outre utile d'ouvrir davantage les entreprises aux jeunes pour valoriser certaines branches d'activités ou métiers.

Stages professionnalisants, tutorat et alternance emploi/formation devraient être développés et une réflexion engagée sur les conditions pratiques de mise en œuvre de l'alternance. La délivrance d'une carte d'apprenti devrait être assortie des mêmes avantages que ceux offerts aux étudiants.

Des passerelles devraient être proposées, grâce à la validation des acquis, entre formation professionnelle et Université et une meilleure articulation recherche, pour les filières professionnalisantes, entre DEUST, DUT et licences professionnelles.

3. L'égalité professionnelle, un impératif à réaffirmer

L'orientation des jeunes filles à l'issue de leur scolarité résulte encore trop souvent d'un processus d'exclusion de certaines filières. Aussi, les efforts des pouvoirs publics et partenaires sociaux pour promouvoir l'égalité professionnelle hommes/femmes doivent-ils être soutenus.

L'insertion professionnelle des jeunes de l'Outre-mer français doit de même être favorisée.

4. Dynamiser l'offre de travail

Le passage de la formation initiale à la vie active diffère fortement entre jeunes travailleurs traités selon les règles du droit commun et débutants singularisés du reste de la main d'œuvre.

Entreprises et Fonction publique devraient, dans leur recrutement, cesser de procéder à une sur-sélection de la main d'œuvre s'opérant notamment au détriment des jeunes, et organiser des parcours d'insertion qualifiants pour des jeunes salariés nécessitant une formation complémentaire à l'emploi.

5. Améliorer les dispositifs pour l'emploi ouverts aux jeunes

Le contrat de professionnalisation, créé à l'initiative des partenaires sociaux, représente l'une des voies qu'il convient de mobiliser à l'égard des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion dans le monde du travail. Les modes d'accès à l'emploi doivent par ailleurs être pensés dans leur globalité pour que les dispositifs particuliers constituent une aide ponctuelle, permettant de rejoindre le droit commun du marché du travail.

6. Un encouragement à la créativité et à l'esprit d'entreprise des jeunes

Les jeunes chercheurs doivent pouvoir accéder rapidement à des responsabilités, monter leur propre équipe de recherche ou leur entreprise. La création ou la reprise d'entreprises par les jeunes, qu'il s'agisse notamment de

petites et moyennes entreprises (PME-PMI), d'activités à caractère libéral ou d'entreprises agricoles, doivent être encouragées.

III - FAVORISER LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE, PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

1. Favoriser l'offre de logements répondant aux besoins des jeunes

Dans le cadre de la politique de construction de logements à vocation sociale, prévoir un programme spécifique de construction de logements sociaux mieux adaptés aux besoins des jeunes adultes pourrait être utile.

Mieux faire connaître le logement social au public jeune est souhaitable et un renforcement des moyens affectés à ce type de logements doit être engagé. Le montant des aides accordées aux foyers de jeunes travailleurs et aux associations logeant à titre provisoire des personnes défavorisées, notamment, devrait être réexaminé.

L'effort en cours en faveur de l'hébergement spécifique des étudiants doit être accentué : vingt mille chambres devraient être construites dans les vingt ans à venir et une garantie de type LOCA-PASS mise en place pour les étudiants non actifs, non boursiers.

L'investissement locatif en faveur des jeunes devrait aussi être mieux encouragé, notamment le développement du parc locatif conventionné, en maintenant les efforts engagés pour réhabiliter les logements anciens et insalubres et en levant les interdictions législatives conduisant à refuser tout droit à une aide au logement aux personnes locataires d'un logement appartenant à l'un de leurs descendants ou ascendants.

Un effort doit être mené pour mieux adapter les logements aux contraintes liées au handicap. Il serait par ailleurs judicieux de développer un habitat multigénérationnel favorisant l'accueil de jeunes adultes.

2. Développer la prévention sanitaire en faveur des jeunes

Il conviendrait d'aider chaque jeune à être acteur de sa santé par la diffusion d'une information exacte, claire, hiérarchisée et adaptée à ce public sur les grands enjeux de prévention. Pour promouvoir une éducation qui valorise l'apprentissage à la santé, l'aide à la parentalité doit être renforcée, en portant une attention particulière aux familles les plus fragiles.

Un véritable suivi de l'état de santé des jeunes devrait être mis en place, notamment en instaurant une coordination efficace entre médecine scolaire et Protection maternelle et infantile. Favoriser le repérage et la prise en charge de la souffrance psychique des enfants et des adolescents est de même indispensable.

Un bilan de santé des jeunes adultes, le cas échéant à l'occasion de la journée d'appel de préparation à la défense, permettrait de fournir une image annuelle de la santé d'une génération, et de mettre à jour les vaccinations.

3. Permettre de mieux concilier vie professionnelle et familiale

La conciliation des temps de la vie reflète les attentes et aspirations des jeunes, notamment des jeunes parents, et en particulier des mères. Aussi, notre assemblée recommande de préserver la diversité des modes d'accueil de l'enfant, d'en faciliter l'accès quel que soit le mode de garde, en veillant à l'équité des efforts financiers demandés aux parents, que les inégalités territoriales soient progressivement estompées et que soit renforcée la complémentarité entre modes d'accueil de la petite enfance et école maternelle.

Pour favoriser l'accès des femmes aux emplois et formations de leur choix, elle préconise d'éradiquer toute forme de discrimination quant à la valorisation des diplômes, aux responsabilités afférentes ou à l'adéquation des postes.

En matière d'emplois, les temps d'arrêts, en particulier au moment des naissances et de l'accompagnement, doivent être partagés par les hommes et ne pas pénaliser le père ou la mère pour leur réintégration dans l'entreprise ou leur vie professionnelle. Des temps de formation doivent être institués à cet effet. Le Conseil économique et social appelle enfin à l'ouverture de négociations collectives pour permettre le retour à temps complet des femmes travaillant à temps partiel après une maternité.

TABLE DES SIGLES

CES	: Conseil économique et social
CESE	: Comité économique et social européen
CESR	: Conseil économique et social régional
PNR	: Programme national de réformes
SBIR	: Small Business Innovation Research
TIC	: Technologies de l'information et de la communication

Le Comité économique et social européen (CESE) doit élaborer, dans la perspective du Conseil européen de mars 2006, un rapport rassemblant les contributions des conseils économiques et sociaux (CES) nationaux et autres organisations partenaires des Etats membres à la Stratégie de Lisbonne.

Ce document constitue la contribution du CES de France à cette démarche. Il synthétise les apports de divers travaux récents de notre assemblée entrant dans le champ de cette stratégie, notamment sur les politiques économiques, la société de la connaissance et le Pacte européen pour la jeunesse.